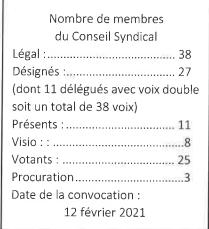
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07





SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 février 2021

Délibération 2021-03

OBJET : Lancement d'appels d'offres d'acquisition d'engins pour les déchèteries

Le 18 février 2021 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires:

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Khéra BADAOUI, Emmanuel DELMOTTE, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Marion MUSSO déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Philippe DELEAN, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Marie-Louise GOURDON, délégués de la Commission Syndicale

Bernard ALENDA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations:

Caroline JOUSSEMET déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Jean-Pierre DERMIT délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis;

Georges VAZIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis donne procuration à Christophe FONCK délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis; François WYSZKOWSKI délégués de la Commission Syndicale donne procuration à Eric MELE délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis;

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20210218-2021-03-DE Date de télétransmission : 19/02/2021 Date de réception préfecture : 19/02/2021

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Anne-Marie BOUSQUET, déléguée de la Commission Syndicale ;

Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins :

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité PREND ACTE de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Khéra BADAOUI est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Les déchèteries du territoire du Syndicat disposent d'engins qui permettent de compacter et de charger des déchets dans les bennes. Chaque site a des spécificités d'exploitation et de réception des déchets, les engins doivent donc y être adaptés.

En 2021, deux engins doivent être réformés en raison de leurs vétustés ou de leurs pannes récurrentes et doivent être remplacés : le tractopelle CASE 695SR datant de 2005 (pour réforme) et le tractopelle CAT 428E datant de 2011 (gardé en engins de secours).

Les nouveaux engins à acquérir, tous à destination des déchèteries de la CASA, seront placés prioritairement sur les sites acceptants des tonnages les plus importants et nécessitants une forte mobilisation de l'engin. Les engins n'étant pas encore en réforme mais vieillissants seront placés sur les sites nécessitant une mobilisation moins importante ou en secours.

De plus l'année 2021 marquera l'ouverture d'un nouveau site à Antibes qui sera une déchèterie « à plat » acceptant uniquement les dépôts de déchets par des véhicules bennant. Ce site nécessitera l'achat d'un engin supplémentaire spécifique en plus de celui déjà présent sur la déchèterie actuelle et qui sera transféré.

Il est donc proposé de lancer une procédure d'Appel d'offres européen sous la forme d'un marché ordinaire qui comportera les 3 lots suivants ci-dessous :

Lot n°1: " ACQUISITION D'UNE PELLETEUSE SUR PNEUS DE 18 A 20 TONNES " Estimation d'environ 165 000 €HT

Lot n°2: " ACQUISITION D'UNE PELLETEUSE SUR PNEUS DE 10 A 12 TONNES " Estimation d'environ 130 000 €HT

Lot n°3: " ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE SUR PNEUS DE 8 A 10 TONNES AVEC GODET " Estimation d'environ 80 000 €HT

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité syndical, A, l'unanimité

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les appels d'offres européens sous la forme de marchés ordinaires et à signer les marchés correspondants et toutes les pièces administratives inhérentes à la présente consultation,
- INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Jean LEONETT

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20210218-2021-03-DE Date de télétransmission : 19/02/2021 Date de réception préfecture : 19/02/2021